

Charte de Fonctionnement AU 1^{er} JANVIER 2023

SICTOM du Marsan

-

Structures organisatrices d'événements festifs

La présente charte a pour objet de promouvoir et faciliter la mise à disposition de matériel pour encourager le geste et améliorer la qualité du tri auprès de structures organisatrices d'événements. Ce document présente les engagements du SICTOM du Marsan et des structures organisatrices quant à cette mise à disposition.

Table des matières

I. Contexte	2
II. Objectifs.....	2
III. Engagements des parties.....	2
IV. Procédure de mise à disposition	3
V. Utilisation du kit	3
VI. Durée du partenariat.....	3

I. Contexte

Le SICTOM du Marsan accompagne depuis 2012 les associations et collectivités du territoire en mettant à disposition des gobelets réutilisables.

Aujourd'hui, le SICTOM du Marsan souhaite aller plus loin en accompagnant les structures organisatrices dans la gestion des déchets durant les manifestations organisées sur l'ensemble des 81 communes constituant son périmètre.

II. Objectifs

Le Syndicat souhaite proposer des solutions de tri aux structures organisatrices d'événements sur le territoire pour...

- Sensibiliser au tri sélectif et au recyclage des déchets.
- Améliorer la qualité du tri hors foyer.
- Augmenter la part des déchets recyclables et recyclés.

III. Engagements des parties

Engagements du SICTOM du Marsan

- Mettre à disposition le kit de manifestation responsable à destination des associations Loi 1901, situées sur l'une des 81 communes du territoire du SICTOM du Marsan.
- Prendre les demandes de réservation des organisateurs d'événements.
- Assister, par téléphone, les organisateurs des manifestations.
- Accompagner la structure organisatrice vers des actions de réduction de déchets.
- Récupérer auprès de la structure organisatrice, les coûts de réparation et/ou de lavage pour le matériel perdu ou dégradé.

Engagements de la structure organisatrice de l'évènement

- Contacter le SICTOM du Marsan afin de décrire l'évènement et la demande souhaitée.
- S'engager à respecter la prise de possession, les conditions d'utilisation et de retour du kit de manifestation. La structure utilisatrice est réputée connaître les droits et obligations, tels que décrits dans la présente « Charte de Fonctionnement ».
- Récupérer le kit de manifestation auprès du SICTOM du Marsan (1038 route du Marcadé – 40090 SAINT-PERDON) du lundi au vendredi de 8h à 16h. Signer la « Fiche de prêt » (encart n°2 - Mise à disposition du matériel par le SICTOM à la structure organisatrice)
- Utiliser le kit de manifestation du SICTOM du Marsan pour les besoins de sa manifestation et informer les différents intervenants afin qu'ils utilisent le matériel mis à disposition et qu'ils respectent les consignes de tri.
- Restituer, après la manifestation, tout le matériel propre et en bon état. Une seule date de retour est fixée, tout le matériel non remis à cette date sera considéré comme manquant et sera facturé.
- Procéder à la remise du matériel auprès d'un agent du SICTOM puis signer la « Fiche de prêt » (encart n°3 - Remise des gobelets par la structure organisatrice auprès du SICTOM).
- Régler une participation, s'élevant à
 - o 75 euros par support de tri cassé ou manquant
 - o 25 euros par bac à verre non vidé

○ 50 euros par bac à verre cassé ou manquant à réception de la facture et de l'avis des sommes à payer établis par le SICTOM du Marsan. Règlement à adresser à :

**Trésorerie Mont de Marsan Agglomération – 3 rue Aspirant Brochon
40000 MONT DE MARSAN. Ou gestion en Régie**

- Assurer la communication de cette opération, soit par le biais d'affiches, de banderoles, d'apposition du logo sur la plaquette de la manifestation au cours de laquelle le matériel sera utilisé.

IV. Procédure de mise à disposition

Le suivi des opérations de mise à disposition et de remise du kit de manifestation est notifié sur la « Fiche de prêt », renseignée par le SICTOM du Marsan et la structure organisatrice de l'évènement.

Ce document sert de suivi et de justificatif à la facturation des opérations.

La structure organisatrice s'engage à ramener le kit de manifestation le 1^{er} jour ouvré après la fin de l'évènement.

V. Utilisation du kit

Le kit de manifestation mis à disposition par le SICTOM du Marsan est destiné aux bénévoles et/ou aux participants de la manifestation.

- Supports de tri mobile : favorise le tri de la part des bénévoles et/ou des participants. Support bi-flux pour les ordures ménagères et le tri sélectif.
- Bacs de transfert pour le verre : contribue au stockage du verre en vue de l'acheminer jusqu'à la colonne la plus proche. En aucun cas ces bacs ne pourront être vidés sur place par le Sictom du Marsan.
- Affiches consignes de tri : rappel des consignes pour faciliter le geste de tri de la part des bénévoles.
- Sacs jaunes : collecte tous les emballages destinés au tri sélectif dans un sac.

VI. Durée du partenariat

La durée des présents engagements est définie par la date de mise à disposition kit et la date de retour du kit auprès du SICTOM du Marsan notifiées sur la « Fiche de prêt ».

**Le Président
Jean-Paul ALYRE**



Syndicat
Intercommunal de
Collecte et de
Traitement des
Ordures Ménagères
du MARSAN